



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pau, le 14 décembre 2018

Posture Vigipirate : Urgence Attentat **Renforcement de la sécurité dans les Pyrénées-Atlantiques**

A la suite de l'attentat commis hier soir à Strasbourg à proximité du marché de Noël, la cellule interministérielle de crise présidée par le président de la République a relevé la posture du plan vigipirate au niveau « Urgence Attentat » sur l'ensemble du territoire national.

Le niveau urgence attentat peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée: le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

Le préfet appelle chacun à faire preuve de la plus grande vigilance afin de détecter tout comportement suspect. En étant attentif à son environnement quotidien, chacun peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant indiquer un possible passage à l'acte. Il convient d'appeler les forces de sécurité intérieure au 17, 112 ou 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).

Rendre visible les mesures de protection et informer :

- afficher le logo « VIGIPIRATE » correspondant au niveau en vigueur, aux endroits où des mesures de protection renforcées sont mises en place ;
- informer clairement, en utilisant les pictogrammes internationaux, concernant les mesures de sûreté (affichage sur le site web et à l'entrée des établissements culturels recevant du public) ;

- renforcer la vigilance et le contrôle des accès en assurant :

- la restriction du nombre de points d'accès à l'établissement en fonction des capacités de surveillance ;
- le filtrage des entrées et contrôler visuellement les spectateurs ;
- La protection des files d'attente : dans la mesure du possible, elles doivent être organisées dans un espace bénéficiant d'obstacles avec la circulation. Éviter les attroupements devant un site ou un bâtiment accueillant une manifestation.
- La protection du périmètre et de ses abords immédiats en fonction de l'analyse de vulnérabilité du rassemblement, et après autorisations de l'autorité de police administrative compétente (mairie ou préfet) ;
- La possibilité de restreindre ou d'interdire le stationnement ou la circulation aux abords du site ;
- L'installation d'obstacles pour prévenir l'action d'un véhicule bélier sans nuire aux capacités d'intervention des secours ;
- La surveillance permanente des accès livraison avant et pendant la manifestation ;
- Le stockage hors site et en sécurité, les clefs, les badges, les codes d'accès aux alarmes ainsi que les plans des lieux en cas d'intervention nécessaire des forces de sécurité.

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques appelle à la plus totale vigilance de chacun.



LE PLAN VIGIPIRATE EST RELEVÉ AU NIVEAU
URGENCE ATTENTAT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
SOYEZ VIGILANT

Contact Presse :

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques- Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

05 59 98 24 10 - 24 50 / 06 88 67 65 19 – 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

